

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20 mai 2026  
L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 19h00  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémie Roseau, Maire

Date de la séance : 26 mai 2026

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Laurent Weinreich, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Catherine Letellier, Delphine Besson, Corentin Riou, François Magne, Anne Fablet Renaut, Maxime Soubien-Cliquet, Mathilde Bertho, Cyril Manson, Marine Dubois, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Quentin Blanchard, Guillaume Legrand.

En exercice : 29  
Présents : 27  
Pouvoir : 2

Excusés : Véronique Gicquel-Auzannet, François Jamrot

Votants : 29

Pouvoirs :  
Véronique Gicquel-Auzannet a donné pouvoir à Thierry L'huillier  
François JAMROT a donné pouvoir à Corentin Riou

Murielle KNOLL GOMBERT est désignée secrétaire de séance.

DEL2026\_05\_06

### REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER ADOPTION APRES RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** l'article 1612-30 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le projet de règlement budgétaire et financier ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances du 18 mai 2026,

**Considérant** qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, le conseil municipal doit impérativement adopter son règlement budgétaire et financier ;

**Considérant** que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement
- Les modalités d'information du conseil municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.

Avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, le conseil municipal de la commune établit son règlement budgétaire et financier.


Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Murielle KNOLL GOMBERT



Le Maire

  
Jeremy ROSEAU